

Interpellation de M Cools : L'avenir de Brutélé.

M. Cools rappelle qu'en séance du 23 novembre 2000, le Conseil communal s'est prononcé en faveur de l'affiliation d'Uccle à l'intercommunale Brutélé. La commune a souscrit à cette époque 76 parts sociales pour une valeur de 15.200.000 FB. Pour atteindre cet objectif, la commune a acquis en l'an 2000 le réseau ucclais de Coditel pour un montant de 60 millions de FB. Depuis le 1er janvier 2001, c'est Brutélé qui exploite le réseau de télédistribution d'Uccle.

Ces décisions se sont avérées particulièrement opportunes, tant pour les services rendus aux citoyens par le câblodistributeur que pour l'équilibre financier de la commune. Les services se sont considérablement développés, avec notamment la télévision numérique, l'offre internet, la téléphonie fixe... Le placement de 20 km de fibres optiques dès le début 2000 a permis de moderniser le réseau. La commune d'Uccle, qui constitue à elle seule un sous-secteur au sein de Brutélé, est demeurée propriétaire de son réseau physique de câbles coaxiaux (130 km).

L'opération a aussi été profitable sur le plan financier. De 2001 à 2013, la commune a bénéficié de rentrées financières pour un montant global de 12.121.609,17 €, sous forme de locations, de droits d'usage ou de dividendes. Si on retire l'investissement réalisé, le gain effectif s'élève à 10,3 millions d'euros pour cette période. Depuis lors, la rentabilité de Brutélé a diminué en raison du développement de la concurrence, mais la commune touche encore chaque année un dividende, même si elle ne perçoit plus de loyer. Le Collège pourrait-il préciser le montant perçu par la commune dans ce cadre de 2014 à 2018 ?

Les produits de Brutélé sont commercialisés sous la marque Voo, qui commercialise aussi les produits liés à la télédistribution et aux télécoms de l'intercommunale liégeoise qui constitue actuellement le groupe Nethys. Ce groupe a constitué une filiale, Voo S.A., dont, pour M. Cools, le nom est inapproprié car il prête à confusion. Selon les informations diffusées par la presse, une offre liante pour la vente des activités de Voo S.A. a été signée un peu avant le 24 mai 2019 avec le fonds d'investissement américain Providence. La clôture de l'opération serait prévue pour cet automne.

Toujours selon la presse, le 15 mai 2019, le conseil d'administration de Brutélé a confié un mandat à son président et son vice-président pour entamer des discussions avec l'intercommunale liégeoise. Le Collège peut-il préciser le contenu exact de ce mandat ? Brutélé a-t-elle été avisée de l'offre liante précitée, avant que cette démarche ne soit lancée ? De même, notre intercommunale a-t-elle été informée de la création de Voo S.A. et éventuellement invitée à y intégrer ses propres activités ?

La presse a également signalé que le groupe Nethys aurait vendu le 21 mai dernier sa filiale de traitement de données Win. Selon M. Cools, cette filiale travaillait autant pour Nethys que pour Brutélé. Cette vente pourrait-elle avoir des conséquences pour Brutélé ?

L'évolution du secteur des télécoms est telle qu'une intercommunale comportant moins de 3.000 abonnés n'a plus la taille suffisante pour se développer. Cette situation a poussé Brutélé à collaborer avec son homologue liégeoise pour développer en commun sous la marque Voo des produits performants pour les particuliers et les entreprises. Ce contexte amène de nombreuses communes affiliées à Brutélé, et notamment les communes bruxelloises, à estimer qu'elles ont intérêt à se retirer de ce secteur d'activités et à réaliser la valeur de l'intercommunale. D'ailleurs, plus la situation s'enlise, plus la valeur qui pourrait être réalisée tend à décroître. En cas de vente, les principes de mise en concurrence, d'égalité et de non-discrimination doivent être respectés. Il faut aussi veiller à l'avenir de l'emploi et à la qualité des services. Cependant, selon le communiqué de l'intercommunale liégeoise, les projets de celle-ci « ne sont nullement encore arrêtés à ce jour et devront être débattus avec les différents actionnaires du groupe ». Les communes affiliées à Brutélé seront-elles traitées de la même manière que les actionnaires de Nethys ? Des garanties ont-elles été données à cet égard ?

Par ailleurs, la question du rachat du réseau physique d'Uccle par Brutélé est toujours pendante.

Le Collège peut-il préciser comment il envisage les perspectives d'avenir pour Brutélé ? Quelles sont ses préférences en la matière ?

Quoi qu'il en soit, M. Cools estime que ce dossier doit être traité dans la transparence.

Mme l'Echevin Delwart répond qu'Enodia et Nethys sont deux structures distinctes. Enodia (anciennement Publifin) est une intercommunale, avec laquelle Brutélé est en négociation, alors que Nethys est une société anonyme, qui a été amenée à restructurer ses différents secteurs d'activité, en créant notamment New Wico, devenue par la suite Voo S.A. Brutélé n'a évidemment pas été impliquée dans cette restructuration qui faisait suite à ce qu'il convient d'appeler « l'affaire Publifin ».

Pour comprendre la situation actuelle, il faut retracer brièvement la chronologie des événements.

Brutéle rassemble 30 communes, dont 6 bruxelloises, ce qui ne facilite pas la prise de décisions. Depuis des années, le débat fait rage au sein du conseil d'administration quant à l'opportunité de vendre les activités de Brutéle ou de les conserver. À plusieurs reprises, des intentions de vente ou d'achat ont été formulées, sans qu'il s'agisse de promesses fermes, mais elles n'ont pas abouti. Mme l'Echevin Delwart ne pense pas qu'une quelconque estimation de montant ait pu remonter aux communes actionnaires.

Mme l'Echevin Delwart souligne que Brutéle a tenu à mener son action dans l'ordre, en parfaite transparence avec les communes, car toutes les intercommunales n'ont pas nécessairement fait preuve de la même rigueur. En effet, avant d'entreprendre des pourparlers avec une intercommunale, Brutéle a sollicité une délégation de négociation auprès des 30 communes actionnaires. Il y a donc une délibération du Collège, par laquelle celui-ci autorise l'entrée en négociation, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, dont la principale réside dans le fait qu'il ne peut y avoir d'engagement sur la vente finale, le Conseil communal devant garder le dernier mot en la matière.

Il va de soi qu'avant de présenter une proposition de cession ou de vente devant le Conseil communal, il est nécessaire d'effectuer une préparation en amont dans une certaine confidentialité. Pour ce faire, le Collège a veillé à s'adjoindre les services d'un cabinet d'avocats qui l'a déjà conseillé dans le passé pour des situations similaires. Ce cabinet d'avocats assiste la commune autant pour la cession des parts que pour la cession ou la vente du réseau physique.

Ces négociations étaient en cours, sans que Mme l'Echevin en connaisse à ce stade les tenants et aboutissants, eu égard aux conditions de confidentialité. Les Collèges échevinaux n'auraient pas manqué d'être tenus au courant de l'évolution mais ces négociations ont été suspendues par le conseil d'administration de Brutéle à l'annonce de l'offre liante dont il n'avait pas été informé.

Les processus de cession de Win, d'Elicio et d'autres structures viennent d'être suspendus hier par le conseil d'administration d'Enodia.

Il est évident que Brutéle a de la valeur pour Nethys et les administrateurs de Brutéle en sont bien conscients. Dans le cas où une plus-value serait dégagée à l'occasion d'une vente, il faudra s'assurer que les communes affiliées à Brutéle ne soient pas grugées.

Les structures intercommunales actives dans les secteurs concurrentiels ont un mode de fonctionnement qui ne leur confère pas la souplesse nécessaire à la prise de décision. Il serait donc opportun de profiter d'une occasion propice pour céder définitivement ces activités qui, certes, ont rapporté de l'argent à la commune mais dont on peut penser qu'à terme, ce sera de moins en moins le cas.

Les dividendes perçus représentent une somme globale de 2.077.000 €, dont le montant annuel s'élevait à 451.000 € en 2014, à 369.000 l'année suivante...Actuellement, le montant des dividendes demeure toujours aux alentours de 400.000 €.

Mme l'Echevine Delwart signale encore que la commune ne manquera pas d'utiliser les données de l'étude commandée à la firme BDO dans le cadre de ses négociations avec Brutéle, notamment à propos de la redevance.

M. Cools remercie Mme l'Echevin Delwart pour ses réponses.

Il remarque que le secteur a profondément évolué. Le contexte, qui, avant 2000, était monopolistique, est devenu hautement concurrentiel. Dans une telle situation, la commune a tout intérêt à se retirer du secteur et M. Cools se réjouit de constater que c'est également le point de vue du Collège actuel.

La difficulté de ce dossier réside dans le fait que la négociation avec une intercommunale devient complexe lorsque cette intercommunale devient une filiale dotée d'un statut de société anonyme, qui permet le déploiement d'opérations financières susceptibles de poser problème.